

Les dossiers déposés hors-délai seront jugés irrecevables

Tous les dossiers de renouvellement doivent comporter **uniquement des photocopies.
Lors du dépôt d'une première demande sur rendez-vous, merci d'apporter les originaux et les photocopies.**

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1 - Un formulaire par famille** (dûment renseigné et signé par le demandeur). **Tout formulaire non complété dans sa totalité fera l'objet d'un rejet.**
- 2- Un courrier de demande de bourse** adressé au Consul général de France à Abidjan.
- 3 - Le livret de famille** ainsi que :
 - **Pour les personnes divorcées** : le jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et, le cas échéant, la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents).
 - **Pour les personnes veuves** : copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès) et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin.
 - **Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants** : attestation sur l'honneur de non-concubinage.
 - **Pour les enfants handicapés à charge** : carte d'invalidité (MDPH) **et le cas échéant le montant des prestations 2024 perçues en AEH.**
 - **Pour les enfants dont la garde est confiée à d'autres personnes que les parents** : copie du **jugement** confiant la garde ou la tutelle.
- 4 - Les certificats d'inscription au registre des français établis hors de France** du parent et des enfants demandeurs de bourses. (Vérifier la date limite de validité). **Le parent étranger demandeur de bourses doit également se faire inscrire sous protection au registre. Pour ce faire, contacter : afe.abidjan-fsIt@diplomatie.gouv.fr**
- 5 - Certificat de scolarité de 2024/2025 pour chaque enfant à charge.**
- 6 - Passeport de tous les membres de la famille** (photocopier les pages tamponnées).
ATTENTION : les détenteurs de plusieurs passeports doivent présenter chacun d'entre eux.
- 7 - Justificatif de domicile** : les 3 dernières factures d'eau **et** les 3 dernières factures d'électricité.
- 8 - Plan géographique d'accès au domicile **fait à main levée (pas de google map)****
- 9 - Justificatifs de ressources 2024** : fournir les pièces justificatives des ressources globales des deux parents (quelle que soit la situation familiale) pour l'année **2024**.

a) Pour les salariés :

- les 12 bulletins de salaire de **2024** et une attestation de l'employeur faisant apparaître le revenu brut et net annuel, les cotisations sociales obligatoires (CNPS) et les impôts payés par **l'employé (IGR + IS + CN)**

b) Pour les commerçants et les professions libérales :

- Avis d'imposition sur les bénéficiaires ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux.
- Statuts de la société, compte d'exploitation ou bilan comptable établi et visé par un comptable agréé.
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée.
- les relevés bancaires des 3 derniers mois.

c) Pour les retraités ou pensionnés : relevé annuel **2024** des retraites ou pensions reçues.

d) Pour les étudiants et les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

- justificatifs des revenus (et justificatif du montant de la bourse reçue, le cas échéant).

e) Pour les familles bénéficiant de prestations sociales :

- justificatifs (récapitulatif) des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues en **2024**.

f) Pour les personnes sans emploi :

- **l'avis non-imposition 2024 ivoirien si vous résidez en CIV (Cf le service des impôts rattaché à votre lieu de résidence).**

- **Si le demandeur arrive de France, avis d'imposition français** (si chômage en France : récapitulatif de Pôle emploi ou RSA).

Pour les personnes licenciées en 2024, une attestation de licenciement comportant les montants des indemnités perçues ou à percevoir.

g) Aide familiale : une attestation sur l'honneur du montant annuel versé (ce document doit être rédigé par la personne versant l'aide), ainsi que les justificatifs afférents (relevés bancaires ou de transfert) + photocopie de la pièce d'identité.

h) Avantages en nature : en cas de mise à disposition d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par l'employeur **ou la famille** : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, **photocopie de la pièce d'identité du membre de la famille**).

10 - Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation.

11 - Justificatifs du patrimoine immobilier :

- acte notarié précisant le prix d'achat du (ou des) bien(s) en Côte d'Ivoire, en France (ou tout autre pays) ; avis de taxe foncière et avis d'imposition **2024** sur les revenus immobiliers perçus.
- Justificatif des prêts souscrits et, le cas échéant, justificatifs des revenus locatifs annuels.

12 - Justificatifs des revenus mobiliers :

- avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires.
- Justificatifs de prêts souscrits
- Pour les personnes ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de l'année de référence : Relevé de compte du notaire attestant du produit net ou du montant des valeurs mobilières héritées.

13 - Carte grise du ou des véhicules possédés (personnels et/ou de fonction).

14 – Pension alimentaire due : justificatifs des versements ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir son versement.

15 - Caisse des Français de l'Etranger : le dernier appel trimestriel de cotisations.

16 - Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales du dernier lieu de résidence en France ainsi que la radiation du **France Travail**

17- Récapitulatif des prestations perçues sur toute l'année 2024

18 - Relevé bancaire de toute l'année **2024** pour chaque compte bancaire ou d'épargne.

Des pièces justificatives supplémentaires pourront être éventuellement demandées.